

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 484**6 mai 2003****SOMMAIRE**

A.Z. Com. S.A., Bertrange	23223	Dyatex S.A., Luxembourg	23226
Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg	23232	Electro Motor Technology S.A., Luxembourg . . .	23197
Agripromotion S.A., Luxembourg	23230	Electro Motor Technology S.A., Luxembourg . . .	23197
Anfe Financing International S.A., Luxembourg . .	23223	Emcédeux S.A., Luxembourg	23190
Asia Records, S.à r.l., Luxembourg	23204	Emerge Capital, Sicav, Luxembourg	23218
Automatic Machinery Investments S.A., Luxembourg	23191	Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	23222
Axelux Holding S.A., Luxembourg	23186	Excelle Sicav, Luxembourg	23231
Axelux Holding S.A., Luxembourg	23186	Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23188
B.C.C. S.A., Clervaux	23225	Financière Estoublon S.A., Luxembourg	23221
B.P.D. S.A., Luxembourg	23219	Financière Sphère S.A., Luxembourg	23196
Bankinter International Fund, Sicav, Luxembourg	23226	Financière Steewee S.A.H., Luxembourg	23217
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxembourg	23222	Fortis AG Fund L1, Sicav, Luxembourg	23231
Brassco Holding S.A., Luxembourg	23223	Forville International S.A., Luxembourg	23200
Broad Development S.A., Luxembourg	23221	Forville International S.A., Luxembourg	23201
Business Angel Venture Management S.A., Luxembourg	23221	Forville International S.A., Luxembourg	23201
Business Angel Venture S.C.A. (B.A Venture S.C.A.) S.A., Luxembourg	23222	Global PE Investments S.A., Luxembourg	23194
C.A.E. Luxembourg S.A.H., Luxembourg	23191	Gremir S.A., Strassen	23224
C.I.A. Lux, Compagnie Immobilière de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Luxembourg	23231	H 96 Holding S.A., Luxembourg	23195
C.I.P.A.F. S.A., Compagnie Internationale de Participations Bancaires et Financières, Luxembourg	23215	Hacofin S.A., Luxembourg	23225
Canston S.A.H., Luxembourg	23226	Health Systems European Management Holding S.A., Luxembourg	23219
Carima S.A.H., Luxembourg	23212	High Towers Holding S.A., Luxembourg	23228
Cirro Hotel Invest S.A., Luxembourg	23220	I.S.T. - International Spedition und Transport S.A.H., Luxembourg	23227
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	23219	IHSV Global Rent-Plus (Lux)	23215
Comfintex S.A.H., Luxembourg	23220	IMI Bank (Lux) S.A., Luxembourg	23188
Cosmetics World Management S.A., Luxembourg	23218	Inalux S.A.H., Luxembourg	23196
Cosmos Lux International, Sicav, Luxembourg . .	23227	Inalux S.A.H., Luxembourg	23196
CS Advantage (Lux), Sicav, Luxembourg	23227	Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg	23215
Delra Investissements et Participations S.A., Luxembourg	23188	IPConcept Fund Management S.A., Luxembourg-Strassen	23215
Delra Investissements et Participations S.A., Luxembourg	23189	J.F.P. International S.A., Windhof	23194
		Julius Baer Multibond Advisory S.A.H., Luxembourg	23232
		Julius Baer Multitrading Advisory S.A.H., Luxembourg	23214
		K.A.M. Holding S.A., Luxembourg	23232
		Kalia S.A., Luxembourg	23200
		Labmed Holding S.A., Luxembourg	23218
		Lapis-Lazuli S.A., Luxembourg	23191

Lapis-Lazuli S.A., Luxembourg	23199	Reybier Développement S.A., Luxembourg	23222
Lauder S.A., Luxembourg	23202	Sacck's S.A., Livange	23192
Lauder S.A., Luxembourg	23204	Saint Mathieu S.A., Luxembourg	23191
Liane S.A.H., Strassen	23229	Saint Mathieu S.A., Luxembourg	23198
Linalux S.A.H., Luxembourg	23228	Sems Internationale S.A., Luxembourg	23190
Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg ..	23229	Seurges, S.à r.l., Luxembourg	23197
Luma, S.à r.l., Luxembourg	23187	Société Européenne de Banque S.A., Luxem- bourg	23212
Marite S.A. Holding, Luxembourg	23217	Solutions S.A., Münsbach	23230
MCTrustco (Luxembourg) S.A., Bereldange	23190	Spitar Holding S.A., Luxembourg	23229
Median Holding S.A., Luxembourg	23212	Star Fund Sicav, Luxembourg	23225
Mode Finance S.A.H., Luxembourg	23221	Tarante Holding S.A., Luxembourg	23224
Myville S.A., Luxembourg	23201	Techinvest Group, S.à r.l., Luxembourg	23187
Next Future Holding S.A., Luxembourg	23195	Techinvest Group, S.à r.l., Luxembourg	23187
Next Future Holding S.A., Luxembourg	23200	Techinvest Group, S.à r.l., Luxembourg	23187
NFZ International Fund, Sicav, Findel	23199	Terracota International Trade & Finance S.A., Strassen	23229
Nifrac Finance S.A., Luxembourg	23220	Valemar S.A., Luxembourg	23219
Oldalinvest S.C.A., Luxembourg	23230	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	23217
Orolux S.A.H., Luxembourg	23228	Varada S.A., Luxembourg	23224
Plus Truck Rental S.A., Luxembourg	23214	Wendron S.A., Luxembourg	23193
Plus Truck Rental S.A., Luxembourg	23214	Wendron S.A., Luxembourg	23193
Plus Truck Rental S.A., Luxembourg	23214		
Project Management & Engineering, G.m.b.H., Luxembourg	23198		
Real Finanz und Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg	23190		

AXELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 72.254.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 13 mars 2003, au siège social que:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002 a été présenté à l'Assemblée.
2. Le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002 a été présenté à l'Assemblée.
3. Après avoir été présentés à l'Assemblée, les comptes annuels portant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002: le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes ont été unanimement approuvés.
4. Le compte de résultat pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002 accuse une perte de EUR 482.407,25 que l'Assemblée a décidé de reporter.
5. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré une perte de plus de trois quarts du capital social.
6. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Actionnaires et au Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 13 mars 2003.

Pour AXELUX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016720.2/759/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

AXELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 72.254.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(016721.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

TECHINVEST GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.213.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Associé Unique qui s'est tenue le 10 avril 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de TECHINVEST GROUP, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite aux pertes cumulées au 31 décembre 2002, excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

TCG GESTION S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016007.2/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

TECHINVEST GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.213.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Associé Unique qui s'est tenue le 10 avril 2003*

A l'Assemblée Générale de l'associé unique de TECHINVEST GROUP, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 13.963,32 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

TCG GESTION S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016008.2/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

TECHINVEST GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.213.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02982-AD02984-AD02987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

TCG GESTION S.A.

Signatures

(016006.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LUMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue J.-P. Huberty.
R. C. Luxembourg B 17.448.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUMA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(016359.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

IMI BANK (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.931.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, vol. 16CS, fol. 94, case 7, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

(016666.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.380.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, vol. 16CS, fol. 90, case 8, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

(016668.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

DELRA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 43.252.

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELRA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.252, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 18 février 1993, publié au Mémorial C numéro 263 du 3 juin 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Bauler, Comptable, demeurant à Gilsdorf.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit (KUL), demeurant à B-6767 Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Pascale Chiantello, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital souscrit de la société DELRA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS S.A., à concurrence d'un montant de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois) à LUF 9.000.000,- (neuf millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) donnant les mêmes droits que les actions anciennes y compris par rapport aux bénéfices éventuels de l'année en cours, à souscrire et à libérer par apport en numéraire de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois).

2) Suppression pure et simple du droit de souscription préférentielle de l'actionnaire minoritaire sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration tel que visé à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales et pour autant que de besoin acceptation de la renonciation expresse au droit de souscription préférentielle lui réservé par la loi, de l'actionnaire ne participant pas à l'augmentation de capital.

3) Souscription et libération intégrale des actions ainsi créées par l'actionnaire majoritaire.

4) Adaptation en conséquence de l'article 5 al. 1 des statuts.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois) à LUF 9.000.000,- (neuf millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 5.000 (cinq mille) actions nouvelles: la société DAEDALUS OVERSEAS INC, ayant son siège social à Panama City (Panama).

Souscription - Libération

Ensuite la société DAEDALUS OVERSEAS INC, prédésignée, ici représentée par Monsieur Frank Bauler, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a, par son représentant susnommé, déclaré souscrire les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société DELRA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq alinéa un des statuts pour lui donner la teneur suivante

A) Version française:

«Art. 5. - Alinéa 1.

Le capital souscrit de la société est fixé à la somme de neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 9.000.000,-), représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

B) Version anglaise:

«Art. 5. - Paragraph 1.

The subscribed capital of the company is fixed at nine million Luxembourg francs (LUF 9.000.000,-), represented by nine thousand (9.000) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1.000,-) each, fully paid in.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Bauler, H. Janssen, P. Chiantello, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1998, vol. 109S, fol. 11, case 10. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

J. Elvinger.

(012442.5/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

DELRA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 43.252.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(012443.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MCTRUSTCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.953.

Circular Resolution of the Board of Directors

The Board of Directors hereby appoints Mr. Terry Olin as Manager of the company who should direct the business of the company with jointly Mr. Volker Hemprich with equal operational and managerial powers. Mr. Olin is given the power of attorney to represent the company jointly with any Director.

March 26, 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016553.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

EMCEDEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.814.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

EMCEDEUX S.A.

G. Diederich / V. Arnò

Administrateurs

(016739.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SEMS INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.428.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

SEMS INTERNATIONALE S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(016742.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

REAL FINANZ UND IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 31.732.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 novembre 2002

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Franco Sala,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2001.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016779.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SAINT MATHIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.687.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

SAINT MATHIEU S.A.

A. Schaus / G. Diederich

Administrateurs

(016743.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

LAPIS-LAZULI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

LAPIS-LAZULI S.A.

A. de Bernardi / G. Diederich

Administrateurs

(016745.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

AUTOMATIC MACHINERY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

AUTOMATIC MACHINERY INVESTMENTS S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(016746.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

C.A.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 42.540.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 4 février 2003

L'assemblée générale rappelle qu'en date du 19 mai 1998:

- Monsieur René Stéphane Andrieu, administrateur de sociétés, a été nommé Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué de la société. Il pourra engager la société sous sa seule signature.

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, a été nommé administrateur de la société.

L'assemblée générale nomme Monsieur Maurice Houssa comme nouvel administrateur à la place de Monsieur Aloyse Scherer.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016780.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SACCK'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 80.748.

L'an deux mille deux, le 5 février.

Entre les soussignés:

Monsieur Alexandre Sacchi, employé privé, demeurant au 28, rue Mangin à Metz (France)

Désigné ci-après: «Le cédant»

D'une part,

Monsieur Jean Claude Sacchi, administrateur demeurant au 65, rue Principale à Secourt (France)

Désigné ci-après: «Le cessionnaire»

D'autre part.

Il est préalablement exposé ce qui suit:

La société SACCK'S S.A. est une société ayant pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- toutes activités de publicité, d'achat, de vente ou de négoce de matériel publicitaire sous quelques formes que ce soit;

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers; l'achat, la vente et le négoce de tous types de matériels non alimentaires; la création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;

- la location de véhicules, soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel;

- toutes activités informatiques, médiatiques, télévisuels, de radios, câbles et plus généralement tous types de moyens de communication;

- la gestion, le traitement, la conception, l'impression, la communication, documents sur tous types de supports.

La société SACCK'S S.A. avec son siège route de Bettembourg, L-3378 Livange, constituée par acte du notaire Maître Muller Norbert en date du 16 Février 2001.

Son capital social s'élève à la somme de 32.000 EUR (trente-deux mille euros), divisé en 1000 (mille) actions de valeur égale.

Monsieur Jean Claude Sacchi est propriétaire de 38% des actions de la société SACCK'S S.A.

Origine de propriété

Le cédant possède 380 actions dans la société précitée.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Cession d'actions

Par les présentes le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte 380 actions de Monsieur Alexandre Sacchi, à prendre sur les 380 actions appartenant au cédant, avec tous les droits et les obligations s'y attachant.

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées à compter de ce jour, il aura seul le droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites actions. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées y compris celles relatives aux bénéfices éventuels en cours à compter du 5 février 2002.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 32 EUR (trente-deux euros) par action cédée soit un prix total de 12.160 EUR (douze mille cent soixante euros) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour-même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Garantie d'actif et de passif

Le cédant déclare et donne les garanties suivantes concernant les sociétés:

A) Que les sociétés sont en règle avec la loi et décrets sur les sociétés commerciales.

Que les modifications successives du capital ont été réalisées conformément à la loi: lesdites actions ne sont grevées d'aucun engagement ou nantissement et rien ne s'oppose à leur disposition.

B) Les sociétés n'ont jamais été en état de liquidation de biens ou de règlement judiciaire et n'ont jamais bénéficié d'un jugement de suspension provisoire de poursuites, aucun protêt pour défaut de paiement n'a été dressé contre elles, qu'elles ne font l'objet d'aucune des procédures prévues par la loi sur le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises.

C) Elles n'ont jamais donné aucun aval, garantie ou caution.

D) Aucune action judiciaire, aucune procédure administrative de quelque nature que ce soit mettant en cause les sociétés, n'est actuellement en cours ou sur le point d'être engagée.

E) Les cédants déclarent avoir communiqué au cessionnaire qui le reconnaît, dès avant ce jour, les documents, à savoir:

- les statuts de la société,

- un extrait d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg de moins de deux mois.

F) Il n'existe à ce jour aucun contrat important souscrit par les sociétés avec ses clients et fournisseurs ou avec des agents commerciaux, en dehors des différents contrats liés directement à l'exploitation.

G) Les sociétés ont produit dans les délais aux administrations et organismes fiscaux et sociaux, toutes les déclarations obligatoires et versé toutes les sommes légales dues et effectivement exigibles avant la date des présentes, au titre de tous les impôts, taxes, contributions, cotisations et autres prélèvements.

H) Il n'existe actuellement aucune réglementation administrative susceptible d'interdire ou de limiter l'utilisation conforme à leur destination, des actifs commerciaux des dites sociétés.

Les sociétés n'ont fait à ce jour, l'objet d'aucune poursuite de la part d'une quelconque administration.

I) Qu'elles ne détiennent aucune participation sous quelque société ou regroupement d'intérêt économique que ce soit.

Le cédant s'engage à indemniser les cessionnaires de tout passif, diminution ou insuffisance d'actif, manque à gagner ou préjudice subi par la société (y compris les frais de procédure, d'avocat, d'expert ainsi que toute amende ou pénalité), dont l'origine est antérieure à la date de ce jour et/ou qui n'auraient pas été entièrement révélés dans la présente convention ou qui seraient erronés ou inexacts, y compris par simple omission des déclarations qui précèdent engagement à indemnisation.

Les cédants indemniseront également le cessionnaire de tout redressement d'impôts, droits et taxes de toutes natures, de toutes majorations d'intérêts de retards, pénalités ou amendes qui pourraient être infligés à la société à la suite d'une réclamation ou d'un contrôle des administrations fiscales, douanières, de la sécurité sociale, inspection du travail, et autres, pour des opérations ou des faits antérieurs à la cession.

Les augmentations de passif et/ou augmentation d'actif se compenseront de plein droit avec les éventuelles diminutions de passif et/ou augmentation régulièrement comptabilisables qui, ayant une cause ou une origine antérieure à la date de ce jour, se révéleront ultérieurement.

Il est toutefois précisé qu'aucune compensation ne s'opérera avec les augmentations d'actifs résultant des plus values réalisées à la suite d'éventuelles cessions ultérieures d'éléments d'actifs résultant des plus values réalisées à la suite d'éventuelles cessions ultérieures d'éléments d'actifs immobilisés ou d'une revalorisation des éléments d'actifs, le prix de cession tenant compte de ces éventuelles plus values ou revalorisation.

Les réclamations au titre de la présente pourront être représentées pendant:

- la durée des prescriptions légales applicables en matière fiscale, sociale et douanière,
- une période de 12 mois, à compter du 5 février 2002.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 5 février 2002.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2003, vol. 326, fol. 96, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

(016149.2/203/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

WENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 55.680.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 24 janvier 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, Madame Sylvie Theisen, Madame Louise Schuttevaer ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Paul Laplume, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(016795.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

WENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 55.680.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. AD/04484 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour la société

Signature

(016798.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GLOBAL PE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 79.503.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement
en date du 28 mars 2003*

- Les comptes au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- L'assemblée a décidé d'accepter et de ratifier la démission de M. Malcolm K. Becker en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 17 mars 2003 et de ratifier la nomination de SOLON (MANAGEMENT) LIMITED pour le remplacer à compter du 18 mars 2003.
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire au 31 décembre 2001.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée:
- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- M. Steve Georgala, 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris
- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, P.O. Box 805, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, BVI.

Commissaire

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016752.3/631/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

J.F.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 72.713.

L'an deux mille trois, le 18 février.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, sous la dénomination de J.F.P. INTERNATIONAL S.A.,

constitué en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 19 janvier 2000,

modifié en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean-François Malysza, employé privé, demeurant à F-59144 Bry, 13, rue de Wargnies le Grand, qui désigne comme secrétaire Monsieur David Lausberg, employé privé, demeurant à B-4432 Ans, 8, bd. Des Marais.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Olivier Jouve, employé privé, demeurant à F-59226 Rumegies, 639, Hameau du Belzinois.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le président expose:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Acceptation de la démission de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 2.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3.- Réunion du conseil d'administration et nomination de l'administrateur-délégué.
- 4.- Et engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société accepte les démissions:

a) de leurs fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Fabrice Lenglet, administrateur de société, demeurant à F-59920 Quiévrechain, 1, rue des Anciens d'AFN,

- et de Monsieur Pascal Lenglet, administrateur de société, demeurant à F-59920 Quiévrechain, 1, rue des Anciens d'AFN.

b) de sa fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Fabrice Lenglet prénommé, et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de nommer comme nouveaux administrateurs à compter de ce jour pour une durée de six années:

- Monsieur David Lausberg, prénommé,
- Monsieur Olivier Jouve, prénommé.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

Composition du conseil d'administration

De ce qui précède, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-François Malysza, prénommé,
- Monsieur David Lausberg, prénommé,
- et Monsieur Olivier Jouve, prénommé.

Troisième résolution

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs tous présents, décident de nommer comme administrateur-délégué, Monsieur Jean-François Malysza, prénommé.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Windhof.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00596. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016537.3/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

H 96 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

H 96 HOLDING S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(016753.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

NEXT FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.886.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

NEXT FUTURE HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries Bonani

Administrateurs

(016755.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

FINANCIERE SPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.675.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 janvier 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

Conseil d'administration:

MM. Cirillo Coffen Marcolin, industriel, demeurant à Pieve di Cadore (Italie), président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016757.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

INALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.656.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle du 7 février 2003

L'assemblée générale nomme également comme administrateur:

- Monsieur Christian Montagu, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Saint Jean de Braye (France)

En lieu et place de:

Monsieur Michel Becquet.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur James E. Lieber

- Monsieur Alex Schmitt

- Madame Guy Arendt

Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016777.3/636/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

INALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.656.

—
Le bilan au 31 décembre 2000 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(016774.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.047.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 10 avril 2003

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de MM. Ferdinando Cavalli et Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} juillet 2002 et du 2 juillet 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Jean-Pierre Verlaïne, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016759.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.047.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(016761.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SEURGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 66.675.

—
L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Franck Provost, directeur, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare.
- 2) Monsieur Claude Provost, dirigeant de sociétés, demeurant à Pully (Suisse), ici représenté par Monsieur Franck Provost, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée à Pully en date du 2 avril 2003, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SEURGES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 919 du 18 décembre 1998.

Les comparants déclarent que le capital social de la société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les comparants ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, qui sont prises à l'unanimité des associés.

Première résolution

Les associés décident la dissolution de la société avant son terme et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés désignent comme liquidateur Monsieur Franck Provost, préqualifié, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont procès-verbal, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Provost et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 avril 2003, vol. 466, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2003.

A. Lentz.

(016181.4/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SAINT MATHIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.687.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2003*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Schaus Adrien sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même durée. Leurs mandats viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

SAINT MATHIEU S.A.

V. Arno' / G. Diederich

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016768.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

PROJECT MANAGEMENT & ENGINEERING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1860 Luxembourg, 1, rue Abbé Jos Keup.

H. R. Luxemburg B 88.923.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddrei, am zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1. Frau Susanne Weich, Planer, wohnhaft in L-4925 Bascharage, 7, rue de Hautcharage;
2. Herrn Jürgen Wiesemann, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-40627 Düsseldorf, 181, Vennhauser Allee.

Welche Komparanten, den unterzeichneten Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

- dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PROJECT MANAGEMENT & ENGINEERING, G.m.b.H. sind, mit Sitz in L-1860 Luxembourg, 1, rue Abbé Jos Keup, gegründet aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 9. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1538 vom 24. Oktober 2002;

- dass das Gesellschaftskapital zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-) und ist eingeteilt in hundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (€ 124,-),

- dass sie sich entschlossen haben die genannte Gesellschaft aufzulösen, von der sie erklären genaue Kenntnis der Finanzsituation und der Satzung zu haben,

- dass die ganzen Passiva der Gesellschaft beglichen wurde oder provisionsweise gedeckt sind;

- dass alle Aktiva auf die Gesellschafter der Gesellschaft übertragen werden, und dass sie sich verpflichten für alle derzeit nicht bekannten Schulden persönlich zu haften,
- dass die Ernennung eines Liquidators nicht notwendig ist und dass die Liquidation somit als endgültig abgeschlossen zu betrachten ist, dass die Komplementen soweit als notwendig die Eigenschaft als Liquidator übernehmen,
- dass dem Geschäftsführer Entlastung erteilt wird,
- dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf (5) Jahren am Geschäftssitz der Gesellschaft verwahrt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komplementen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Weich, J. Wiesemann, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2003, vol. 888, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2003.

F. Kessler.

(017771.3/219/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

LAPIS-LAZULI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.000.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 mars 2003*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

LAPIS-LAZULI S.A.

A. de Bernardi / V. Arno'

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016769.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

NFZ INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 24.663.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 mars 2003

A l'unanimité des voix les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- les bilan et compte de pertes et profits, arrêtés au 30 septembre 2002, ainsi que les notes y relatives, le rapport du Conseil d'Administration et les autres documents y compris dans le rapport annuel audité, sont approuvés;
- aucun dividende n'est versé et le résultat de l'année est reporté;
- aucune rémunération pour les administrateurs n'est prévue pour l'année écoulée;
- décharge est accordée aux administrateurs ainsi qu'au réviseur d'entreprises pour leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2002;
- DELOITTE & TOUCHE S.A est réélue en tant que réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an;
- la cooptation de Monsieur Dr. Felix Regli en tant qu'Administrateur jusqu'au 15 mars 2006, en remplacement de Monsieur Bruno Bürcher démissionnaire, a été ratifiée.
- Le conseil d'administration de la société se compose comme suit: M. Richard Mandl et M. Lars Højberg, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de mars 2004, et M. Dr Felix Regli, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de mars 2006.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour NFZ INTERNATIONAL FUND, SICAV

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016811.3/036/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

NEXT FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.886.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Flore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme
NEXT FUTURE HOLDING S.A.
M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016770.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

KALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 58.703.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2002

1. L'assemblée accepte la démission de M. Patrick O'Connell et de Madame Ann Claire O'Connell de leur poste d'administrateur et leur donne décharge.

2. L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs sortants:

- M. John Larkin, consultant, demeurant à Dublin 24, Parklands, Court 6, Firhouse.
- La société VOSTCASTLE, Panama, Bank of Boston Building, 8^e étage, P.O. Box 4297, Panama 5.

Pour réquisition
KALIA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016772.3/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.880.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 avril 2003

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Mme Maria Chiapolino décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 2 juillet 2002.

L'assemblée ratifie l'ensemble des résolutions adoptées par les conseils d'administration tenus le 2 octobre 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016762.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.880.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(016766.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.880.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(016764.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

MYVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.606.

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MYVILLE S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 421 du 11 juin 1998,

et dont la mise en liquidation a été décidée, suivant acte du notaire soussigné en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 96 du 30 janvier 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 63.606,

avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Rapport du liquidateur.

2.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.

3.- Fixation d'une nouvelle assemblée qui entendra le rapport du commissaire-vérificateur, donnera décharge au liquidateur, et prononcera la clôture de la liquidation.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, la société anonyme ALOVAR S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 414 du 6 juin 2001, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 78.950,

ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et

- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

Il dépose sur le bureau les comptes et pièces à l'appui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-vérificateur Monsieur Raymond Henschen, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, avec la mission de faire rapport sur la gestion du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée fixe une nouvelle assemblée au 23 avril 2003, ayant pour ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire-vérificateur.

2.- Décharge à donner au liquidateur.

3.- Clôture de la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 avril 2003, vol. 354, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 avril 2003.

H. Beck.

(017763.3/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

LAUDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.131.

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAUDER S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C Numéro 346 du 14 mai 1998,

avec un capital social de trois cent millions de liras italiennes (300.000.000,- ITL), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL), entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 63.131.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1^{er} janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept Euros et zéro sept cents (€ 154.937,07).

3.- Réduction du capital social à concurrence du montant de deux mille neuf cent trente-sept Euros et zéro sept cents (€ 2.937,07) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept Euros et zéro sept cents (€ 154.937,07) au montant de cent cinquante-deux mille Euros (€ 152.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de mille Euros (€ 1.000,-) par action, de sorte que le capital social au montant de cent cinquante-deux mille Euros (€ 152.000,-) est divisé en cent cinquante-deux (152) actions de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

5.- Décision de renouveler l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte.

6.- Fixation d'un nouveau capital autorisé d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1^{er} janvier 2003, de sorte que le capital s'élève actuellement à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept Euros et zéro sept cents (€ 154.937,07).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de deux mille neuf cent trente-sept Euros et zéro sept cents (€ 2.937,07) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept Euros et zéro sept cents (€ 154.937,07) au montant de cent cinquante-deux mille Euros (€ 152.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions légales, au plus tôt trente (30) jours après la publication du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de mille Euros (€ 1.000,-) par action, de sorte que le capital social au montant de cent cinquante-deux mille Euros (€ 152.000,-) est divisé en cent cinquante-deux (152) actions de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un nouveau capital autorisé d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille Euros (€ 152.000,-) représenté par cent cinquante-deux (152) actions de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LAUDER S.A.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 avril 2003, vol. 354, fol. 76, case 12. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 avril 2003.

H. Beck.

(017758.3/201/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

LAUDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 avril 2003.

H. Beck.

(017761.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

ASIA RECORDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.793.

STATUTES

In the year two thousand three, on the sixth day of March,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

* CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in c/o Walkers, PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

* ASIA INVESTORS LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office in 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A.,

hereby represented by Mr Daniel Boone, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies executed on 5 March 2003, and 6 March 2003.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form.

There is formed a private limited liability company which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination.

The Company will have the denomination ASIA RECORDS, S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), represented by one thousand (1,000) shares («parts sociales») of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. Appointment and Removal

7.1.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and as long as CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one manager from this list;

7.1.2.2. In case of plurality of shareholders and as long as ASIA INVESTORS LLC shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one manager from this list;

7.1.2.3. In the absence of nominations pursuant to Article 7.1.2.1 and/or 7.1.2.2 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant manager(s) in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association;

7.1.2.4. In case of plurality of managers, the general shareholders' meeting shall appoint the remaining managers in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

7.1.3. A manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4. In the event a manager is removed or replaced or in the event a manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.4 above, so that as long as CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP shall be a shareholder of the Company it shall be represented on the board of managers, and as long as ASIA INVESTORS LLC shall be a shareholder of the Company it shall be represented on the board of managers.

7.1.5. The members of the board of managers shall not be compensated for their services as managers, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholder's meeting.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of the month June, at 8.30 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**11.1 - Fiscal year**

The Company's fiscal year starts on the 1st of May and ends on the 31st of April of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of April 2003.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of Articles.

These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore:

(i) for as long as CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Art. 7.1.2, 7.1.3 and 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, and

(ii) for as long ASIA INVESTORS LLC shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 7.1.2, 7.1.3 and 7.1.4 may be amended only with the consent of ASIA INVESTORS LLC.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed</i>	<i>% of share</i>
		<i>amount (EUR)</i>	<i>capital</i>
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP.....	667	16,675	66.67%
ASIA INVESTORS LLC	333	8,325	33.33%
Total:	1,000	25,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following managers:

a. Mr Julian Asquith, accountant, born in Boston (England) on October 8, 1968, having his professional address at Hudson House, 8-10, Tavistock Street, London WC2E 7PP, United Kingdom;

b. Mr Christopher Wilfried Heine, banker, born in Bedford (England) on January 5, 1956, having his professional address in 40th Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central Hong-Kong;

c. Mr Stefan Maria, Joseph Oostvogels, attorney at law, born in Brussels (Belgium) on April 21, 1962, having his professional address in Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

d. Mrs. Delphine Marguerite, Gabrielle Tempé, attorney at law, born in Strasbourg (France) on February 15, 1971, having her professional address in Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG is appointed as the independent auditor for the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et trois, le sixième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

* CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, une limited partnership établie et gouvernée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o Walkers, PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et

* ASIA INVESTORS LLC, une limited liability company établie et gouvernée selon le droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., ici représentés par Monsieur Daniel Boone, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 5 mars 2003 et le 6 mars 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société aura la dénomination: ASIA RECORDS, S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1,000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi

trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où ASIA INVESTORS LLC est associé de la Société, il est habilité à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.3. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 7.1.2.1. et/ou 7.1.2.2. ci-dessus, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

7.1.2.4. En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.4 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance et où ASIA INVESTORS LLC est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent Article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle es associés.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de juin, à 8.30 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} mai et se termine le 31 avril de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 avril 2003.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus:

(i) dans la mesure où CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP est associée de la Société, les dispositions des articles 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, et

(ii) dans la mesure où ASIA INVESTORS LLC est associée de la Société, les dispositions des articles 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 ne pourront être amendés qu'avec le consentement de ASIA INVESTORS LLC.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant % de capital</i>	
		<i>souscrit</i>	<i>social</i>
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP.	667	16.675	66,67%
ASIA INVESTORS LLC	333	8.325	33,33%
Total:	1.000	25.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de vingt-cinq mille Euros (25,000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Résolutions des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. Monsieur Julian Asquith, comptable, né le 8 octobre 1968 à Boston (Angleterre), ayant son adresse professionnelle à Hudson House, 8-10, Tavistock Street, London WC2E 7PP, Royaume-Uni;

b. Monsieur Christopher Wilfried Heine, banquier, né à Bedford (Angleterre) le 5 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle au 40th Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central Hong-Kong;

c. Monsieur Stefan Maria Joseph Oostvogels, avocat à la Cour, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et

d. Madame Delphine Marguerite Gabrielle Tempé, avocat à la Cour, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG est nommée réviseur de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 41, case 3. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

G. Lecuit.

(016534.3/220/469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CARIMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.630.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 26 septembre 2002

L'assemblée générale annuelle renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Maurice Houssa
- Madame Céline Stein.

L'assemblée générale annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016782.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

MEDIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 50.998.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 12 novembre 2002

L'assemblée générale annuelle renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

L'assemblée générale annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008.

P. Rochas

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016783.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.859.

L'an deux mille trois, le vingt mars à onze heures à Luxembourg,
Devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 19-21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 13.859,

constituée en date du 2 juin 1976 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n° 120 du 14 juin 1976, et dont les statuts ont été modifiés:

en date du 1^{er} février 1977 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n° 52 du 4 mars 1977,

en date du 13 décembre 1979 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1980,

en date du 7 avril 1981 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 93 du 8 mai 1981,

en date du 22 mai 1986 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 224 du 8 août 1986,

en date du 17 novembre 1987 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 28 du 1^{er} février 1988,

en date du 5 juillet 1993 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 435 du 18 septembre 1993,

en date du 31 août 1993 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 516 du 29 octobre 1993,

en date du 23 février 1996 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 237 du 11 mai 1996,

en date du 27 janvier 1999 par acte sous seing privé non publié, en date du 27 juin 2000 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 848 du 18 novembre 2000,

et en date du 11 décembre 2001 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 1255 du 31 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Deschenaux, Président et CEO de la société, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stefano Tabanelli, secrétaire général de la société, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Bruno Agostini, administrateur délégué de la société, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par l'actionnaire présent et le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et la procuration, signées ne varietur par les membres du bureau, demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 1.750.000 actions émises, représentant le capital social total de EUR 45.000.000,- toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Changement de dénomination du groupe bancaire d'appartenance de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts (nom du groupe bancaire d'appartenance).

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la référence du groupe bancaire d'appartenance de la Société, et décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts afin de remplacer la référence à «IntesaBci» par la référence à «Intesa», de sorte que l'article 3 des statuts se lit désormais comme suit:

Art. 3. La société a pour objet de faire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations bancaires et financières, de crédit à moyen et à long terme, et notamment:

- de recevoir des dépôts de tiers à vue ou à terme;
- d'émettre tous bons de caisse, certificats de dépôt ou obligations,
- d'accorder directement ou en participation des prêts ou crédits personnels ou commerciaux de tout genre, donner toutes cautions ou garanties;
- de faire toutes opérations sur chèques, billets à ordre ou lettres de change;
- de conserver, gérer, négocier, acheter pour elle-même ou pour compte de tiers toutes valeurs mobilières;
- de placer par offre publique ou privée, de prendre ferme et souscrire à toutes émissions de valeurs mobilières;
- de faire toutes opérations en monnaies ou devises.

La société peut en outre prendre toutes participations, faire toutes opérations immobilières et exercer toutes autres activités commerciales ou industrielles qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal tel que ci-dessus défini.

La Société fait partie du Groupe INTESA. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Deschenaux, S. Tabanelli, B. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, vol. 16CS, fol. 88, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

J. Delvaux.

(016661.4/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 51.502.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 12 décembre 2002, au siège social que:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices sociaux se terminant le 30 septembre 2001 et le 30 septembre 2002 ont été présentés à l'Assemblée.

2. Le rapport du Commissaire aux Comptes pour les exercices sociaux se terminant le 30 septembre 2001 et le 30 septembre 2002 ont été présentés à l'Assemblée.

3. Après avoir été présentés à l'Assemblée, les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant le 30 septembre 2001 et le 30 septembre 2002: le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes ont été unanimement approuvés par l'Assemblée.

4. Le compte de résultats pour l'exercice social se terminant le 30 septembre 2002 accuse une perte de EUR 14.199,22 que l'Assemblée a décidé de reporter.

5. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré une perte de plus de trois quarts du capital social.

6. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Actionnaires et au Commissaire aux Comptes.
Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour PLUS TRUCK RENTAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016714.2/759/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 51.502.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(016718.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 51.502.

—
Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(016716.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

JULIUS BAER MULTITRADING ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.425.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016787.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

C.I.P.A.F. S.A., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.823.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003. N. Zareba-Schmit.
(016802.3/1128/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 82.183.

LIQUIDATIONSBEKANNTMACHUNG

Die Anteilhaber werden hiermit informiert, dass für den Investmentfonds RB-FUND - STRATEGIE INVESTOR am 17. April 2003 die Liquidation beschlossen wurde.

Der Liquidationserlös verhält sich wie folgt:

- RB-FUND - STRATEGIE INVESTOR (WKN: 982 499)..... 6,36 EUR pro Anteil
Der Ex-Tag wird der 30. April 2003, der Valuta-Tag der 6. Mai 2003 sein.

Wichtiger Hinweis für Anteilhaber in der Bundesrepublik Deutschland:

Liquidationserlös pro Anteil des RB-FUND - STRATEGIE INVESTOR:	6,36 EUR
darin enthalten negative ausschüttungsgleiche Erträge bis zum 30. April 2003:	- 0,16 EUR
darin enthalten seit Fondsaufgabe akkumulierte negative ausschüttungsgleiche Erträge:	- 0,30 EUR

Zahlstelle in Deutschland:

DZ BANK AG
Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank
Am Platz der Republik
D-60265 Frankfurt am Main

(02332/755/22)

Der Verwaltungsrat.

IHSV GLOBAL RENT-PLUS (LUX), Fonds Commun de Placement.

LIQUIDATIONSANZEIGE

Die Vorschriften des Verwaltungsreglements des IHSV GLOBAL RENT-PLUS (LUX) («Fonds») bestimmen, dass der Fonds bis zum 30. April 2003 in Luxemburg besteht. Die Verwaltungsgesellschaft wird danach die Liquidationsmassnahmen des Fonds gemäss den luxemburgischen Gesetzen und Vorschriften durchführen.

Der Inventarwert (NAV) zum 30. April 2003 beträgt EUR 756,60 pro Anteil.

Eine weitere Anzeige wird nach Abschluss der Liquidation veröffentlicht.

Der Verwaltungsrat der

GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A.

(02319/755/12)

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 49.429.

Annual results 2002

INSINGER DE BEAUFORT reported a profit before goodwill of € 4.1 million for the year 2002 compared to € 8.4 million for 2001. This after taking into account restructuring costs of € 9.5 million for the year. Gross income rose by 18.7% to € 149.2 million.

Highlights

- Gross income up 18.7% to € 149.2 million.
- Review of business activities leading to streamlining of functions, outsourcing where cost effective, and redundancies in certain areas. Total annualised savings amount to in excess of € 15 million, allowing an improvement in the forecast of earnings per share and a proposed dividend equal to last year.

- Discussions are ongoing with a potential partner to acquire a majority interest in the Group's Trust and Fiduciary business, which will release significant capital as well as provide additional support and capital for future development of that business.

- Earnings per share (fully diluted) before amortisation of goodwill amount to € 15.3 cents (2002: € 32.9 cents).
- Dividend per share has been maintained at € 6 cents (2002: € 6 cents).

Main operating events 2002

In the light of the unsettled business environment, it has been the primary focus during 2002 to ensure that INSINGER DE BEAUFORT itself remains stable and focused, active only in those areas where we can add true value and offer exceptional expertise.

The balance sheet has been strengthened through the sale and leaseback of the office buildings in Amsterdam and Jersey, and € 10.4 million of unsecured notes were placed in September. With the increase to € 237 million, cash and near cash assets now represents 41% of total assets.

The group and its business units remain focused on the needs of private clients and institutional clients. During the past year the evolving management structure has recognised the primary locations of the different divisions, with Private Banking and Asset Management centred in the Amsterdam offices together with the Group Support functions, while the Trust and Fiduciary and the Institutional and Corporate Client division are run from the London offices.

This year has seen the emergence of the Trust and Fiduciary business as a successful and independent business unit within the group. As announced in November last year, we have started a process to refinance and correspondingly sell a majority interest in this business to partners so as to provide additional support and capital to allow further acquisitions, so building on the significant potential of this division as a consolidator within a fragmented industry. Discussions with a potential investor have progressed well and are nearing finalisation. On completion of this transaction, we anticipate that significant value will be released to shareholders, while leaving more than sufficient capital in the group.

The stated aim, both at group level and within the units, of providing a common business platform has been refined. Business units now enter into Service Agreements with other units for services required and pay commercial rates for the services provided where this is practical.

Outsourcing of services is also undertaken where this brings significant cost or structural advantages. This has resulted in greater flexibility as markets change, and a better and more cost effective service from the operations areas to the front office units and to clients.

A review of businesses, income flows and support systems throughout the group has led to a streamlining of functions within all areas. Outsourcing of group administrative functions has been undertaken where this has proved to be cost effective. These moves have led to a significant reduction in staff numbers in certain areas. Total annualised savings from these measures are in excess of € 15 million. Stringent key performance indicators provide the basis of ongoing review for individuals and business units.

In the past year we have undertaken an assessment and realignment of many of the group systems and processes with a view to increasing standardisation and to simplifying management procedures. These actions are taken incrementally over time, ensuring appropriate and workable implementation.

Difficult markets provide us with an opportunity to add value to clients and build value for our stakeholders. In light of this it is encouraging to note that our four business lines, Private Banking, Asset Management, Institutional and Corporate Clients and Trust and Fiduciary, are well placed to become significant players in their respective markets.

The actions we have undertaken in the past period allowed us to feel comfortable in the structure of the balance sheet in terms of liquidity, capital and transparency, and to forecast improved earnings per share for the year 2003. Therefore an unchanged dividend of 6 Euro cents is proposed by the board.

May 5 2003.

The Board of Directors

Consolidated financials

	2002	2001
Results in Euro		
Gross income (million)	149.2	125.7
Profit after tax (million)		
- before amortisation of goodwill	4.1	8.4
- after amortisation of goodwill	(12.2)	(2.6)
Per ordinary share*		
Earnings per diluted share (cents)		
- before amortisation of goodwill	15.3	32.9
- after amortisation of goodwill	(45.9)	(8.7)
Proposed dividend (cents)	6.0	6.0
Net asset value (cents)	330.2	394.2
Balance sheet		
Total assets (million)	572.4	607.0
Shareholders' equity (million)	86.2	102.1
Number of ordinary shares of EUR 2.00 each in issue (million)	26.1	25.9
Other information		
Assets under management		

(excluding fiduciary assets) (billion)	4.6	5.2
Number of staff employed**	1,027	1,203

* Calculated on a fully diluted basis after allowing for 650,000 ordinary shares to be issued on conversion of USD 14.95 million compulsory convertible loan notes 2005.

** 31-12-2001 number includes Italy branch which is consolidated as per 1-1-2002.
(02326/000/83)

FINANCIERE STEEWEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.856.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 mai 2003 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02052/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MARITE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 3 juin 2003, à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2002.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (02084/502/18)

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.682.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, le mardi 1^{er} juillet 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2002.
2. Rapport du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Affectation du Résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Divers.

I (02086/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.028.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 3 juin 2003, à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2002.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (02088/502/18)

EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.530.

To our shareholders, we have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on June 25, 2003 at 4.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2003; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02239/755/22)

The Board of Directors.

COSMETICS WORLD MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.623.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02303/817/18)

Le Conseil d'Administration.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 mai 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02097/755/17)

Le Conseil d'Administration.

B.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.645.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02285/696/14)

Le Conseil d'Administration.

VALEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.850.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Divers.

I (02232/005/15)

Le Conseil d'Administration.

HEALTH SYSTEMS EUROPEAN MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.628.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- 7. divers.

I (02305/817/18)

Le Conseil d'Administration.

COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02324/755/17)

Le Conseil d'Administration.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2003 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02325/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CIRRO HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.864.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 21 May 2003 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Resignation of two Directors.
5. Nomination of two new Directors.
6. Miscellaneous.

I (02321/005/17)

The Board of Directors.

MODE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.458.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 22 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (02234/005/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE ESTOUBLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.857.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 22 mai 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (02233/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BROAD DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.224.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 26 mai 2003 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02309/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS ANGEL VENTURE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.001.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02226/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02251/755/17)

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS ANGEL VENTURE S.C.A. (B.A VENTURE S.C.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.731.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02225/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (02258/696/15)

Le Conseil d'Administration.

REYBIER DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.947.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2003 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat

4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

II (01705/806/16)

Le Conseil d'Administration.

A.Z. COM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 38.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2003 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

II (01707/806/16)

Le Conseil d'Administration.

BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.584.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapports du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01710/755/19)

Le Conseil d'Administration.

ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01732/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VARADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.530.

Le conseil d'administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg au siège social de la société où seront discutés les points inscrits à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.
2. Examen, approbation des bilans, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur-Délégué et au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002.
4. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de six ans à partir de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.
 - Autoriser l'élection d'un Administrateur-Délégué par le conseil d'administration pour une durée de six ans à partir de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.
 - Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans à partir de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.
5. Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital de l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Directeurs

II (01708/000/29)

TARANTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.566.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (01731/795/18)

Le Conseil d'Administration.

GREMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 14.109.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 16 mai 2003 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01877/000/14)

Le Conseil d'Administration.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (01739/795/16)

Le Conseil d'Administration.

STAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 85.732.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 15 May 2003 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 2002.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 2002.
4. Ratification of the co-option of Marco Cavuoto and Giovanni De Vecchi in replacement of Mr Gigi Martinoli and Christian Kühne.
5. Re-election of the Directors and of the Authorised Independent Auditor for the ensuing year.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda to be adopted and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms will be sent to registered shareholders.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for May 7, 2003 at the latest at the domicile of the Fund or at the KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURG-GEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01787/755/27)

By order of the Board of Directors.

B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9701 Clervaux, 4, rue de Bastogne.
R. C. Diekirch B 2.814.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 15 mai 2003 à 20.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du Commissaire au compte.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire au compte.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01798/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BANKINTER INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.178.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 15 May 2003 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 2002.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 2002.
4. Ratification of the co-option of Mr Francisco Galdeano Molina in replacement of Mr Alfonso Alfaro Llovera.
5. Resignation of Mr Fernando Azcona Lopez.
6. Re-election of the Directors for the ensuing year.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for May 5, 2003 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

II (01809/755/28)

By order of the Board of Directors.

CANSTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.699.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mai 2003 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01812/029/18)

Le Conseil d'Administration.

DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 15.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 14 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01836/506/15)

Le Conseil d'Administration.

I.S.T. - INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *14 mai 2003* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01837/506/15)

Le Conseil d'Administration.

COSMOS LUX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.467.

Les actionnaires de COSMOS LUX INTERNATIONAL, SICAV (la «Société») sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social de la Société à Luxembourg au 4, boulevard Royal le *19 mai 2003* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Considération et approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2002.
5. Election ou ré-election des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.
6. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée Générale au siège social de la Société.

Toutes les actions de la SICAV ont un égal droit de vote. Les décisions des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Veillez noter que le rapport financier est disponible sur simple demande au siège social de la société.

II (01842/755/23)

Le Conseil d'Administration.

CS ADVANTAGE (LUX), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.866.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the company, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180 Grand-Duchy of Luxembourg, at 11.00 o'clock on Wednesday, *14 May 2003* with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders
2. Approval of the report of the authorized independent auditor
3. Approval of the annual accounts as at 31 December 2002
4. Discharge to the Board of Directors and to the authorized independent auditor
5. Allocation of the net results
6. Appointment of the Board of Directors
7. Appointment of the authorized independent auditor.

In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days prior the date of the Meeting at the registered office of the Fund.

Non materialized bearer shares shall be blocked at the Depositary 5 clear days prior the ordinary general meeting of shareholders.

In order to take part in the ordinary general meeting, the shareholders who are not able to attend the meeting are invited to vote by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office. In order to be valid, proxy

forms duly completed must be received at the registered office, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5 clear days prior the ordinary general meeting of shareholders.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

II (02115/736/28)

The Board of Directors.

LINALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.427.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 15 mai 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

II (01864/833/18)

Le Conseil d'Administration.

OROLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.318.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 15 mai 2003 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

II (01865/833/18)

Le Conseil d'Administration.

HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.168.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

POSTPONED ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 15, 2003 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31st, 2001 and 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Acceptance of the resignation of two Directors and appointment of their replacement
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
7. Miscellaneous.

II (01866/795/18)

The Board of Directors.

SPITAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.220.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

POSTPONED ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 15, 2003* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at September 30, 2001 and 2002
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

II (01867/795/16)

The Board of Directors.

TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.526.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi *14 mai 2003* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01874/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LIANE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.428.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi *14 mai 2003* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (01875/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LINDE PARTNERS VALUE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.606.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of LINDE PARTNERS VALUE FUND will be held at the registered office of the fund on *May 14, 2003* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2002;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;

5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of LINDE PARTNERS VALUE FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01934/584/24)

The Board of Directors.

SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 38.530.

The Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *15th May 2003* at 9 a.m. at Company's registered office with the following agenda:

Agenda:

1. To receive the reports of the Directors and of the Auditor for the year ending 31st December 2002,
2. To approve the annual accounts for the year ending 31st December 2002,
3. Appropriation of results,
4. Discharge to the Directors and the Auditor with respect to their duties during the year ending 31st December 2002,
5. Miscellaneous.

II (01919/806/16)

The Board of Directors.

AGRIPROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 87.176.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2003* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01973/696/15)

Le Conseil d'Administration.

OLDALINVEST S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 79.192.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (02026/005/15)

La Gérance.

FORTIS AG FUND L1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.021.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi 15 mai 2003 à 12.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et son priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (02032/584/19)

Le Conseil d'Administration.

C.I.A. LUX, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 50.522.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 2003 à 14.30 heures chez ARENDT & MEDERNACH, au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;
4. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

II (02041/000/18)

Le Conseil d'Administration.

EXCELLE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.044.

You are hereby informed that the Annual General Meeting of the shareholders of EXCELLE SICAV (the «Fund») could not take place on the first Wednesday of April as provided for in the prospectus of the Fund, because the audited financial statements to be approved at that meeting was not finalised in time.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of EXCELLE SICAV (the «Fund»), to be held on 14 May 2003 at 11.00 a.m. at the registered office of the Fund at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Annual Report incorporating the Report of the Auditors and the Audited Financial Statements of the Fund for the fiscal year ended 31 December 2002 and the allocation of the net profits.
2. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2002.
3. Discharge to be granted to the Auditors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2002.
4. Proposal to appoint the Directors recommended by the Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting of 2004.
5. Proposal to re-appoint KPMG, as Auditors of the Fund to hold office for the fiscal year ending 31 December 2003.
6. Any other business which may be properly brought before this meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the holding of the Meeting is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (02044/755/27)

By order of the Board of Directors.

K.A.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le jeudi 15 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (02008/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 79.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur accorder.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (02029/005/17)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTIBOND ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.427.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016789.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.